

Paris, le 14 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte d'engagement au sein des filières agroalimentaires françaises: Coop de France demande une concrétisation législative rapide

Le 14 novembre, Michel PRUGUE, Président de Coop de France, a signé la « Charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises », parrainée par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane TRAVERT.

Coop de France, qui représente les 2600 coopératives agricoles françaises, a ainsi souhaité marquer son soutien à l'impulsion politique donnée par le gouvernement pour améliorer le revenu des agriculteurs et préserver une agriculture et une alimentation de qualité.

Pour autant, Coop de France émet de sérieux doutes sur sa véritable portée économique : les « bonnes intentions », seules, ne peuvent transformer des années de relations déséquilibrées en matière de négociations commerciales et demande au gouvernement d'aller plus loin pour relancer la création de valeur au profit des agriculteurs.

Au cours des États généraux de l'alimentation, Coop de France a toujours défendu l'idée que l'évolution des relations commerciales devait reposer sur deux leviers : un levier législatif et réglementaire, d'une part, et un levier comportemental, d'autre part. La charte proposée par le gouvernement et signée aujourd'hui n'active que le levier « comportemental », ce qui, pour Coop de France, est une source d'insatisfaction et de profonde inquiétude.

Coop de France a rappelé au ministre que les coopératives attendaient très rapidement des éléments concrets et qualifiés sur les mesures liées :

- au renforcement de la clause de renégociation ;
- au respect de l'interdiction d'exiger de son fournisseur des prix de cession abusivement bas ;
- au seuil de revente à perte ;
- à la limitation des promotions.

Le ministre a indiqué à notre Fédération que ces dispositions seraient présentes dans la loi et que les travaux sur son avant-projet allaient s'engager rapidement.

Pour Michel PRUGUE, Président de Coop de France :

« Signer cette charte n'est certainement pas signer un chèque en blanc ! Nous serons extrêmement vigilants sur la façon dont seront abordées les négociations commerciales 2018 et sur les mesures qui seront proposées par le gouvernement dans le cadre législatif. Il est indispensable que nous soyons en mesure d'assurer un juste retour de valeur à nos adhérents. »

Contact presse :

CICOMMUNICATION
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicommunication.com
www.cicommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 91 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

